

Compte rendu du conseil de l'école doctorale Galilée du 11 mars 2015
Salle du conseil de l'institut Galilée

La séance est ouverte à 14h.

Etaient présents :

Membres du conseil :

Amena Butt, représentante élue des doctorants
Romain Aufaure, représentant élu des doctorants
Benoit Baudrillart, représentant élu des doctorants
Tatiana Forestier, représentant élu des doctorants
Didier Lesesvre, représentant élu des doctorants
Jean-Stéphane Dhersin, professeur au LAGA
Emmanuel Viennet, professeur au L2TI
Heiko Rödel, directeur du LEEC
Khaled Hassouni, directeur du LSPM, membre du bureau
Patrick Franciosi, directeur adjoint du LSPM
Frédéric Roupin, membre du LIPN
Lionel Schwartz, professeur au LAGA, membre du bureau
Nadine Varin-Blank, directrice de l'unité de recherche inserm ASIH
Marie-Christophe Boissier, PUPH, directeur de l'unité inserm LI2P
Vincent Lorent, directeur de l'école doctorale

Personnalités invitées :

Sébastien Forget, représentant le LPL
Philippe Savarin, Directeur adjoint du CSPBAT
Olivier Oudard, Responsable du master de biologie (Bobigny)
Patrick Gouat, responsable du master d'éthologie
Christophe Féron, directeur adjoint du LEEC
Younès Bennani, professeur au LIPN

Absents excusés :

Olivier Gorceix
Véronique Migonney

Absents :

Isabelle Terrasse
Christophe Laux
Pierre Duhamel
Paul-Henri Guering
Marc Porcheron

Rappel de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil du 4 juillet 2014,

Budget de fonctionnement primitif,

Bilan de l'action : complément de bourse à destinations des doctorants boursiers étrangers,

Préparation de la session 2015 des attributions des contrats doctoraux,

Préparation de la journée de l'école doctorale,

Proposition pour de nouveaux intitulés des thèses,

Annonces et questions diverses.

Le dernier conseil de l'ED date du 4 juillet 2014. Il avait pour objet la répartition des contrats doctoraux de la campagne 2014-2015. Il y a eu un procès verbal concernant les attributions de ces contrats doctoraux mais il n'y a pas eu de compte rendu.

La séance commence par un tour de table afin de présenter les représentants élus des doctorants aux autres membres du conseil, et inversement.

Budget primitif

Le budget de l'année civile 2015 de fonctionnement de l'école doctorale (hors contrats doctoraux et hors masse salariale) a été fixé par le conseil académique à 50 k€.

Ceci est une réduction par rapport aux années antérieures (60 k€ de fonctionnement, 5 k€ d'investissement) mais il est à présent acté que le reversement au CFDIP d'environ 35 k€ pour les formations dispensées aux doctorants n'est plus à la charge des universités mais de la ComUE Sorbonne Paris-Cité.

Le budget primitif proposé est :

- 30k€ en soutien aux doctorants souhaitant se rendre en école d'été ou en conférences lorsque celles-ci supposent une communication du doctorant.
 - 3k€ pour inviter des conférenciers extérieurs.
 - 6k€ en provisions de bouche, frais de représentation
 - 5k€ d'investissement,
 - 2k€ de communication et d'affichage
 - 4k€ pour le fonctionnement de la salle blanche, dont le budget de fonctionnement était insuffisant, et qui est utilisée par des doctorants du LSPM et du LPL. On ne sait toutefois pas combien de doctorants l'utilisent. Khaled Assouni, en tant que directeur du LSPM affirme que les laboratoires vont chercher s'investir plus (ils investissent déjà beaucoup). On reconnaît toutefois qu'aucune thèse ne repose entièrement sur l'existence de cette salle blanche.
- Marie-Christophe Boissier s'étonne d'une telle initiative et il donne pour exemple d'autres plateformes, à SMBH dont les responsables n'ont pas sollicité l'école doctorale pour couvrir leurs besoins financiers. Il regrette le côté opportuniste de cette opération et s'inquiète que cette demande ne devienne récurrente.

Khaled Hassouni renchérit et estime qu'il faut considérer plus de formations onéreuses dans le budget de l'école. Le conseil estime toutefois que l'attribution de 4 k€ au fonctionnement de la salle blanche est tolérable cette année, mais il s'agit plus d'une intervention pour asseoir la plateforme et mieux l'intégrer aux labos. Le point est adopté à l'unanimité.

La discussion s'est prolongée à propos de la formation à l'expérimentation animale. En effet on pèse cette opération salle blanche au coût des certifications pour les expérimentations animales dont le montant, par personne formée dépasse 1000€. Il convient de s'interroger, en concertation avec la ComUE, de l'évolution des contraintes dans la recherche en biologie incluant une expérimentation animale : dans peu de temps des certifications seront exigées pour tous les expérimentateurs dans une même équipe.

Attribution des bourses complémentaires à destination des doctorants étrangers

Depuis l'année dernière l'école doctorale a mis en place un mécanisme de bourse complémentaire au bénéfice des doctorants boursiers étrangers afin que leurs émoluments soient de 1200 euro/mois. Le principe est verser la masse salariale d'un demi contrat doctoral, soit 17500 euros par an, vers le financement de ces bourses.

L'année dernière 17500 euros ont été inscrits au budget, cette année une deuxième tranche de 17500 euros devait également être inscrite au budget, une troisième tranche sera inscrite au budget de l'année prochaine. A ce moment, le dispositif sera stationnaire et environ 15 doctorants boursiers (5 par année) en seront bénéficiaires.

Le versement de la deuxième tranche n'a pas eu lieu alors que le conseil académique et le conseil d'administration de l'université ont avalisé la liste des doctorants bénéficiaires. On évoque la nécessité d'une motion, ou d'une lettre au président de l'université.¹

Session 2015 d'attribution des contrats doctoraux

En totalité l'université Paris 13 met 42 contrats doctoraux à disposition : 26 pour l'école doctorale Galilée, 15 pour Érasme, 1 pour MTCI).

1 La situation a été résolue depuis. Un dialogue avec le contrôleur de gestion le 7 mai 2015 a levé un malentendu.

La répartition de l'année dernière a été

7 biomédical, 1 éthologie, 10 math-info-stic, 7,5 physique et matériaux et 0,5 transféré vers le fonds du complément de bourse.

Il y a beaucoup de différences entre les différents laboratoires concernant la durée des thèses, leur fin difficile, les obtentions de postes, les avortements de thèses, les possibilités de post-doctorat, etc. MC propose des concours internes aux maisons, puis que les candidats choisis soient défendus par un responsable ou que le mode de choix et les choix finaux soient présentés et argumentés.

L'année dernière, la maison math-info-stic n'a pas utilisé la totalité du contingent en remettant certaines allocations dans le pot commun, on pourrait donc compenser cette année.

La proposition de Vincent Lorent : 7 biomédical, 11 math-info, 1 éthologie, 7 physique-matériaux + 0,5 transféré vers le fonds du complément de bourse.²

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est toutefois souhaité que cette répartition soit revue l'année prochaine sur la base du nombre de publiants répertoriés par la commission recherche du conseil académique.

Romain Aufaure demande des précisions à propos des critères d'attribution des contrats doctoraux.

Vincent Lorent explique le système de maisons et de répartition des contrats dans les maisons.

Vincent Lorent rappelle que tout candidat à une thèse voit son inscription à l'école doctorale conditionnée par une audition. Dans le cas des contrats doctoraux des jurys sont constitués. Les missions de ces jurys diffèrent suivant les maisons, voire suivant les laboratoires.

En Biomédical il s'agit d'un concours.

En Physique et matériaux il s'agit d'un concours où les sujets de thèses ont préalablement été sélectionnés par les conseils des deux laboratoires concernés.

En Math-Info-STIC À SMBH, on distingue les auditions des candidats pour la partie info-STIC qui sont faites dans le même esprit qu'en physique et matériaux, des auditions des candidats en mathématiques, lesquels sont déjà bien connus et appréciés au préalable et pour lesquels une adéquation entre le candidat et le sujet de thèse a été largement étudiée par le laboratoire.

Le ou la candidate choisie au laboratoire d'éthologie est sélectionnée pour un seul sujet de thèse proposé.

Globalement on s'assure qu'il y a un recouvrement entre les auditions par l'école doctorale qui ont pour objet de s'assurer de la qualité du candidat et des critères de priorité scientifique exprimés par les laboratoires. La pratique a montré que L'ED a un réel poids : un avis réservé de l'ED n'a jamais été contesté, y compris sur des sujets jugés prioritaires par les laboratoires.

Romain Aufaure regrette que, concernant les modalités de accès au contrat doctoral, on ne puisse rien trouver d'explicité sur le site de l'école doctorale hormis l'existence d'une audition.

La mise à jour du site de l'école doctorale fait l'objet d'un autre débat.

Journée de l'école doctorale

On prévoit la journée de l'école doctorale la deuxième ou la troisième semaine du mois de mai.

Une discussion s'en suit et des idées sont formulées.

Au vu des années précédentes, on constate que du point de vue de la participation, les doctorants viennent essentiellement pour voir des communications dans leurs propres disciplines.

Il y a également le problème de la durée des communications orales : trop long n'autorise pas un large éventail de sujets, trop court est écrasant. Il faut créer du lien et garder un peu de cohérence : on peut s'organiser au sein de chaque laboratoire. Dans d'autres journées doctorales, ce sont des premières années qui présentent, avec l'avantage de la non technicité. En tous cas le défi est d'être transversal et d'être audible. Une idée suggérée par Patrick Gouat est de faire présenter son sujet par quelqu'un d'autre, par d'autres doctorants, de sorte à trouver un juste équilibre entre technicité et vulgarisation.

On recommande d'organiser cette journée sans délai de sorte à organiser une excellente communication, et mettre les moyens pour mobiliser les doctorants. Il ne faut pas que les doctorants aient trop à faire et perde trop de temps.

² Le total est de 26,5 car il prend en compte un demi contrat doctoral non utilisé l'année 2014-2015 par la maison physique matériaux. Le dialogue avec le contrôleur de gestion évoqué à la première note de bas de page a également éclairci un point important de dogmatique comptable : il n'y a pas de report d'un exercice comptable à un autre. Ainsi ce demi-contrat doctoral n'est pas été reporté à l'exercice comptable 2015 et il n'existe donc plus. Le LPL et le LSPM ont entériné ce fait : les 7 contrats doctoraux prévus pour l'année 2015-2016 deviennent 6,5.

On constate qu'il est difficile de regrouper des doctorants, ceux-ci se trouvant répartis dans deux campus. Il ne faut pas non-plus oublier la lourdeur des à-côté administratifs.

Mini-congrès oral/poster, pourquoi pas article, etc.

Organisation forcément à P13 ?

Marie-Christophe renseigne le conseil de ce que Cochin décentralise dans un centre de formation extérieur, pour deux jours.

A cette observation quelqu'un lance « Oui, les médecins, on les connaît ... ». A moins qu'il s'agisse de « Oui, les médecins, on les connaît, ils ne se refusent rien. »

A ce stade Marie-Christophe Boissier marque sa réprobation devant ce propos méprisable et quitte la salle.

Proposition pour de nouveaux intitulés des thèses

Vincent Lorent donne le contexte de cette proposition. Elle émane de la commission de la recherche du conseil académique. Il est souhaité que l'on actualise ces intitulés dans un esprit de meilleure lisibilité.

La liste actuelle des intitulés existe au BRED sous la forme d'un document photocopié – ou de la photocopie d'un document photocopié – ce qui témoigne assez de l'obsolescence de la chose. On trouvera ce document en annexe de ce compte rendu.

La proposition de Vincent Lorent servant de base à la discussion est celle-ci.

Ethologie

Santé

Biologie

Chimie

Génie des procédés

Physique

Mécanique

Informatique

Traitement du signal

Mathématiques

La discussion porte alors sur les avantages et les inconvénients dont voici quelques extraits :

- D'un côté une mention générale telle que proposée, c'est bien, d'un autre côté, il faut absolument savoir de quels domaines sont spécialistes les docteurs.
- L'intitulé ne semble pas vraiment servir, les employeurs réels vont regarder le sujet ou les travaux plus précisément. Un intitulé large paraît suffisant.
- Préciser la spécialité/mention semble raisonnable, mais pas forcément utile. Pourquoi ne pas penser à très peu de mentions, très générales, puis des spécialités.
- Cela risque de créer de la confusion, l'avantage de peu de mentions est de donner une idée générale de loin, et le reste est fait par les travaux et le sujet de thèse.
- Le problème se pose notamment avec les candidatures aux qualifications à cause des différentes classifications possibles par la CNU. Le sujet devrait toutefois suffire.

La discussion n'a pas abouti à une proposition.

La séance est levée à 18h.